

déduit aisément de ce que Nous avons dit — de même que, d'une part, il ne serait permis à personne d'accuser de foi suspecte et de combattre à ce titre ceux qui, fermes dans la défense des doctrines et des droits de l'Église, veulent cependant, avec des intentions droites, appartenir aux Syndicats mixtes et en font partie, là où les circonstances locales ont conduit l'autorité religieuse à permettre l'existence de ces Syndicats sous certaines conditions; de même, d'un autre côté, il faudrait réprover hautement ceux qui poursuivraient de sentiments hostiles les associations purement catholiques, — alors qu'au contraire on doit de toute manière aider les associations de ce genre et les propager, — ainsi que ceux qui voudraient établir et presque imposer le Syndicat *interconfessionnel*, et cela même sous le spécieux prétexte de réduire à un seul et même type toutes les Sociétés catholiques de chaque diocèse.

En attendant, Nous faisons des vœux pour l'Allemagne catholique, afin qu'elle accomplisse de grands progrès, tant dans l'ordre religieux que dans l'ordre civil; pour qu'ils se réalisent, Nous appelons sur cette nation aimée le secours spécial du Dieu tout-puissant et le patronage de la Vierge Mère de Dieu, qui est aussi la Reine de la paix, et comme gage des faveurs divines et aussi en témoignage de Notre particulière bienveillance, Nous vous accordons de grand cœur la Bénédic-